

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50
L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonné doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 11 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin, Express.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
2 — 12 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 15 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.
5 — 57 — — soir, Omnibus.
10 — 34 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 30 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —
RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.
ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

ÉVÈNEMENTS D'ESPAGNE.

Les nouvelles de Madrid se bornent aux dépêches télégraphiques qu'on lira plus loin. Le fait principal qui en ressort, c'est que la tranquillité n'a pas été un seul instant troublée dans la capitale de la Péninsule depuis que l'insurrection a eu le dessus. Il est probable qu'il ne se produira rien de très-important jusqu'à ce qu'un gouvernement provisoire ait été constitué. Pour le moment, la junte établie à Madrid n'a d'autre tâche à remplir que de veiller au maintien de l'ordre, en attendant l'arrivée des divers chefs qui ont dirigé le mouvement insurrectionnel dans les provinces. M. Mon, ambassadeur à Paris, a donné sa démission. Il est probable que les autres chefs de légation, qui avaient reçu leur mandat du gouvernement de la reine, suivront cet exemple. C'est M. Merry, premier secrétaire, qui dirige provisoirement les affaires de l'ambassade, à Paris. Le comte de Girgenti, qui était allé se mettre à la tête de son régiment, a été fait prisonnier. La comtesse de Girgenti, sa femme, est toujours à Paris et n'a pas quitté l'hôtel de l'ambassade, où elle est descendue. En présence des derniers événements, les mesures de précaution prises pour assurer l'exécution de nos traités internationaux n'ont plus de raison d'être. Les réfugiés sont donc

libres de leurs mouvements. Le gouvernement français n'a plus qu'un devoir, c'est d'assurer le maintien de l'ordre à la frontière. Plusieurs bâtiments sont partis pour divers points du littoral, afin de porter secours à nos nationaux en cas de besoin; mais il est bien entendu qu'il n'y a là qu'une mesure de sûreté pour les intérêts privés, et nulle pensée d'ingérence dans les affaires d'Espagne, auxquelles la France entend rester complètement étrangère. La reine d'Espagne est arrivée à Pau mercredi soir, à six heures, avec sa famille. Le préfet des Basses-Pyrénées l'a accompagnée, par ordre de l'Empereur, jusqu'au château. L'entrée en France de la reine d'Espagne est annoncée en ces termes au *Moniteur* : Biarritz, 30 septembre, 7 h. soir. Les événements ayant pris depuis hier une tournure plus grave en Espagne, la reine s'est décidée à quitter Saint-Sébastien pour se rendre en France. Ce matin, elle a informé de ce projet l'Empereur, qui s'est empressé d'envoyer à la frontière trois officiers de sa maison : le général Castelnau, son aide-de-camp; le vicomte Dumanoir, chambellan, et le lieutenant de vaisseau Conneau, officier d'ordonnance. Le train royal est arrivé à Handaye à onze heures, portant la reine, le roi, les quatre enfants d'Espagne, l'infant don Sébastien, oncle de la reine, le ministre d'Etat et plusieurs personnes attachées à Leurs Majestés. Un grand nombre de fonctionnaires de Saint-Sébastien et des officiers de la garnison avaient accompagné la reine jusqu'à la frontière et lui

ont rendu les honneurs souverains à la sortie d'Espagne. L'Empereur, l'Impératrice et le Prince Impérial, entourés de leur maison, attendaient la reine à la gare de la Négresse. Après une entrevue empreinte de cette sympathie qu'inspire toujours le malheur, le train a repris sa marche vers Pau, où la reine compte se reposer quelque temps dans le château que l'Empereur a mis à sa disposition. D'un autre côté, le journal officiel résume ainsi les derniers événements dans son Bulletin : Les graves événements qui se sont accomplis depuis deux jours en Espagne ne sont connus que par le télégraphe, et les détails font encore défaut. L'engagement attendu depuis quelque temps, et qui devait avoir un caractère décisif, a eu lieu le 28 entre les troupes commandées par le marquis de Novaliches et celles du duc de La Torre. La *Gazette de Madrid*, du 29, en annonçant ce combat, en atténue la portée, et, tout en avouant que le général Pavia avait été blessé, assure qu'il était resté maître du champ de bataille. Cependant une certaine agitation se manifestait dans la capitale, et le gouvernement, dans une proclamation, invitait les habitants à maintenir l'ordre. On ignore encore les circonstances du combat livré près du pont d'Alcola et ce qui l'a suivi immédiatement. Il paraît seulement que, sur les renseignements donnés par le marquis de Novaliches lui-même, arrivé à Madrid dans l'après-midi, le maréchal Concha aurait résigné ses pouvoirs. Il s'est formé alors

une junte provisoire composée d'hommes représentant les différentes nuances des partis engagés dans le mouvement. Cette junte, qui gouverne en ce moment la ville de Madrid, est présidée par M. Madoz. On attendait aujourd'hui le général Prim et le maréchal Serrano. Il y avait beaucoup d'agitation hier au soir, mais la nuit s'était passée sans désordres graves. Voici les dépêches reçues par l'Agence Havas : Marseille, 30 septembre soir. — Les lettres de Barcelone, du 28, annoncent que le capitaine-général de Catalogne venait de partir avec des troupes pour Tarragone, dont le port était menacé par trois bâtiments de guerre insurgés. Le général Echague, interné aux îles Baléares, avait enlevé la garnison de Palma; et avait débarqué avec elle à San Carlos de la Rapita. Madrid, 30 septembre, midi 32 min. — L'ordre est parfait à Madrid. Les nouveaux fonctionnaires ont pris possession des services publics. Le peuple armé occupe tous les postes qu'occupait la troupe. Madrid, 30 septembre, 6 h. 22 m. du soir. — Demain, il sera procédé à Madrid à l'élection d'une junte locale et de comités de districts par le suffrage universel. L'ordre le plus complet se maintient. L'armement de la milice nationale a été décrété.

FEUILLETON.

8

JEANNE DE BEAUCE,

Par M. FRANCIS TESSON.

(Suite.)

XVII.

Lorsque à la nuit tombante, le fils Caillaud reprit, à la tête de ses aotérons, le chemin de la ferme, il marchait avec une fière assurance et sifflait un air joyeux. Jeanne se tenait à côté de lui : Tantôt elle le regardait avec tendresse, tantôt elle jetait un coup d'œil craintif sur les murs de la Caillauderie, dont on apercevait la silhouette par-dessus les grands blés. — Pourvu que le maître Caillaud consente! soupirait-elle. Tout était là en effet. L'avenir de Jeanne de Beauce ne tenait plus maintenant qu'à une parole. Du oui ou du non qu'allait prononcer le fermier, sortirait le bonheur ou le malheur pour elle. Julien remarqua son anxiété.

— Ne crains rien, Jeannette, lui dit-il à voix basse; le père n'est pas un ogre; tout ira bien. On approchait. Déjà les chiens de garde saluaient de leurs aboiements joyeux le retour du jeune maître, et par la porte entr'ouverte, on voyait pétiller dans la cheminée les broussailles qui achevaient de cuire le repas du soir. Les servantes se trémoussaient. On les entendait répéter : — Dépêchons! dépêchons! voilà les hommes! Jeanne de Beauce se serra contre Julien. — J'ai peur! murmura-t-elle. — Écoute, lui dit-il, dès que le souper sera fini, laisse-moi parler au père: il vaut mieux que notre affaire se décide tout de suite; quant à toi, ne t'éloigne pas, attends-moi, soit dans la cuisine, soit dans la cour. Je te dirai le résultat de l'entretien. A table, la fillette mangea peu: l'anxiété lui coupait l'appétit. Julien Caillaud, au contraire, semblait vouloir prendre de nouvelles forces, et mettait les bouchées doubles. Le fait est que sa pensée était ailleurs. Il prenait son repas machinalement, sans songer à ce qu'il faisait, mêlant les couteaux, mêlant les verres; tantôt dévorant son pain sec, tantôt absorbant, au lieu

de pain, tout un morceau de lard fumant; si bien que le père Caillaud, qui s'aperçut de ces distractions, lui demanda : — Qu'as-tu donc ce soir, gars, tu marches tout de travers? Est-ce que par hasard le soleil de tantôt t'aurait tapé sur la tête? — Non, fit Julien; mais je rumine quelque chose que je vous conterai plus tard. — Bon! bon! répondit le fermier. Jeanne trembla et devint plus blanche que sa collette; mais comme il faisait sombre, et qu'elle se trouvait dans l'obscurité, personne ne remarqua son trouble. — Moi aussi, j'ai à te parler, reprit le fermier Caillaud avec un singulier sourire, et de choses qui te touchent de près. La conversation en resta là. L'on n'entendit plus, durant quelques minutes, que le formidable tic-tac des mâchoires qui faisaient disparaître avec une rapidité effrayante d'énormes plaques de lard et de choux gras, et de larges tranches de pain de seigle. Quand le maître charretier eut fini de manger, il ferma son couteau, le mit dans sa poche et se leva de table. Chacun l'imita.

Personne, pas même le fermier Caillaud, ne restait à table quand le maître charretier avait terminé son repas. Les retardataires se contentèrent d'empoigner à la dérobée un morceau de pain de seigle pour le grignoter dehors. Tous sortirent à l'exception du fermier et de Julien. Le maître Caillaud s'approcha de la cheminée, s'assit sur un escabeau de bois, allongea béatement ses deux jambes qui, depuis le grand matin, ne s'étaient pas encore reposées; puis, frappant amicalement sur l'épaule de son fils : — Maintenant, gars, fit-il, causons à notre aise et à cœur ouvert. XVIII. Le jeune homme tortilla sa blouse et fit plusieurs hum! hum! comme pour appeler à son aide les idées rebelles. L'assurance, dont il avait naguère si ample provision, l'abandonnait au moment décisif. — Eh bien! dit le père, j'écoute. — Voilà! fit le gars qui prit son courage à deux mains: j'ai vingt ans bien sonnés; le sort m'a favorisé à la conscription en me donnant un bon numéro. — Je t'aurais racheté un remplaçant, dans le cas

Les généraux Serrano et Prim sont attendus demain.

La reine Marie-Christine a demandé un vapeur pour se rendre de Gijon (Asturies) en France.

Le général Manuel Concha a quitté Madrid. Les Anglais résidant à Madrid ont félicité le nouveau gouvernement.

La ville de Barcelone s'est soulevée. Le maréchal Pezuela, comte de Cheste, est parti pour la France.

Bayonne, 1^{er} octobre. — On a reçu ici la nouvelle que la ville de Burgos s'est prononcée en faveur du nouveau gouvernement.

Une lettre de Vienne, insérée dans la *Correspondance du Nord-Est*, apprécie dans les termes suivants la crise qui vient de se produire au sein du ministère autrichien et la situation qui en résulte :

« Centraliste absolu, le prince Auersperg accusait M. de Beust d'être trop porté aux concessions et à la conciliation. Une complète incompatibilité d'humeur s'étant ainsi développée entre ces deux hommes d'Etat, le prince a résolu de se retirer tout-à-fait. L'état malade dans lequel il se trouve actuellement lui a fourni un prétexte plausible, et, quoique l'abandon du voyage impérial en Gallicie semblât donner une satisfaction à ses vœux, il a maintenu sa résolution.

Quant aux affaires de la Gallicie en elles-mêmes, quelles que soient les difficultés, tout permet d'espérer que la politique adoptée sera de part et d'autre celle de la conciliation.

M. de Beust, qui après la retraite du prince Auersperg, aura les coudées plus franches, et le comte Taaffe, sont pour cette politique. On dit que M. Giskra se rapproche de leurs vœux. D'un autre côté, on attribue à MM. Herbst, Hasner et Plener, connus comme fortement centralistes, des intentions contraires. Pour le moment il paraît probable que les premiers emporteront. Ainsi il n'est pas question de dissolution de la Diète.

Si cette direction se maintenait définitivement, il n'est pas impossible que quelqu'un des trois ministres réputés centralistes absolus, ou deux, ou peut-être tous les trois, se retirent.

De nouveaux symptômes d'agitation se sont produits en Bohême.

La *Gazette de Prague* rapporte qu'un rassemblement nombreux s'est formé sur le mont Ziska.

La foule se composait, pour la plupart, d'ouvriers, apprentis et journaliers. Des troupes d'infanterie l'ont dispersée. Quelques arrestations ont eu lieu. Dans la journée du 28 septembre, des groupes se sont formés devant la statue de Saint-Wenceslas, en chantant des airs nationaux.

Faut-il rattacher à ces tentatives de troubles la nouvelle suivante qu'apporte un télégramme de Prague ?

Une enquête judiciaire serait ouverte contre l'archevêque de cette ville et les évêques de Bohême, prévenus d'avoir troublé la paix publique par leur attitude d'hostilité contre la loi sur le mariage.

Le *Corriere italiano* annonce que le ministre de la guerre a ordonné de congédier, à partir du 1^{er} octobre, dix hommes par compagnie, par escadron et par batterie.

La *Nazione*, de Florence, dément catégoriquement le bruit que le gouvernement ait ordonné des achats de chevaux pour l'armée à l'intérieur ou à l'étranger.

Le *Journal de Rome* vient de publier la lettre adressée par le souverain pontife aux protestants et aux autres églises chrétiennes détachées de la grande souche catholique, pour les inviter, à l'occasion du prochain concile œcuménique, à se réunir aux évêques catholiques romains.

La lettre de Pie IX se termine par ces mots : « De cette union surtout dépend le salut de la société chrétienne. Le monde ne jouira jamais d'une paix véritable, tant qu'on n'aura pas formé un seul troupeau sous la conduite d'un seul pasteur. »

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

On lit dans l'*Indépendance belge* :

M. le vicomte de La Guéronnière a eu l'honneur de remettre au roi ses lettres de créance, au château de Laeken.

Dans cette audience, le nouveau ministre de France a, dit-on, fortement accentué la politique de la paix. Il aurait présenté la bonne entente et l'accord amical de la Belgique et de la France comme une des plus sûres garanties de la tranquillité européenne.

Le roi a fait à M. le vicomte de La Guéronnière l'accueil le plus bienveillant.

Les dépouilles mortelles de S. Exc. M. le comte Colona Walewski, membre du conseil privé, membre de l'Institut, etc., sont arrivées mercredi par un train spécial, de Strasbourg à Paris, à neuf heures du soir, et ont été déposées dans une chapelle ardente à l'église de la Madeleine, en attendant les funérailles qui auront lieu aujourd'hui 3 octobre, à midi.

Les députations des grand corps de l'Etat et des corps constitués et les fonctionnaires invités seront en uniforme et se rendront directement à l'église.

On dit que c'est M. le Marquis de Moustier qui prononcera l'éloge funèbre de l'illustre défunt sur sa tombe.

— Là, là ! comme tu te mets martel en tête.

— C'est que je vous prévins d'avance, père, que je serai très-difficile sur le choix de celle que je vous donnerai pour bru.

— Voyez-vous ça ! dit le fermier avec fierté : ce gamin n'est pas plus haut que ma botte et sait déjà raisonner comme père et mère.

— Ne suis-je pas à bonne école ? fit Julien en l'embrassant.

— C'est vrai, reprit le maître Caillaud tout joyeux ; mais continue, petit, et défile-moi ton chapelet jusqu'au bout.

— D'abord je veux pour femme une bonne travailleuse, qui connaisse à fond les travaux de la ferme, qui ne rougisse pas de mettre la main à la pâte, et qui ne craigne ni le soleil, ni la pluie, ni le froid, ni le hâle.

— Une femme laborieuse est un trésor, dit le fermier. Ta pauvre mère était ainsi, Julien : levée la première, couchée la dernière, elle avait l'œil à tout. Aussi, comme la ferme marchait de son temps !

— Je veux surtout que ma femme ait bon caractère et bon cœur, reprit le jeune homme.

— Elle était bonne aussi, ma pauvre Marguerite : chacun l'aimait ; et durant les vingt-cinq années que le bon Dieu me l'a laissée, il n'y a pas eu, entre nous, je puis lui rendre ce témoignage, une seule altercation

— Au moment du départ du comte Girgenti pour l'Espagne, où il allait se mettre à la tête du régiment dont il a le commandement, l'infante sa femme lui a dit cet adieu caractéristique et vraiment patriotique : « Avant de vous rappeler que vous êtes le gendre de la reine, souvenez-vous que vous êtes le mari d'une Espagnole ! »

— On écrit d'Alger, 26 septembre, au *Messenger du Midi* :

« Le gouverneur général fait en ce moment une tournée administrative dans la province d'Oran, et de là il se rendra, dit-on, à Biarritz, auprès de l'Empereur, qui l'aurait mandé par une dépêche télégraphique.

► L'aide-de-camp du maréchal et un colonel d'état-major de la province de Constantine, qui étaient allés par terre à Tunis, pour se rendre compte de la situation des indigènes dans cette province, sont arrivés hier à Alger. »

— Une dépêche de Berlin, du 1^{er} octobre, mande que l'expédition allemande au pôle Nord est revenue à Bergen. Malgré des conditions de température très-défavorables, elle a obtenu des résultats très-remarquables.

— On écrit de Londres, le 29 septembre : Le *Tasmanian*, arrivé à Southampton, apporte les détails suivants sur les récents tremblements de terre de l'Amérique du Sud :

A Valparaiso, on n'a ressenti que de légères secousses.

La Ville de Taleahuana (Chili) a été couverte par les eaux de la mer. Les habitants avaient pris la fuite dans les montagnes ; un petit nombre seulement ont été noyés.

Sur 49 bâtiments qui prenaient leur chargement aux îles Chinchas, 6 seulement ont échappé au désastre.

— Un industriel vient de prendre un brevet d'invention pour un système de coffre-fort dit à *flammes rouges*. Si l'on ouvre frauduleusement la porte du coffre, une flamme de Bengale s'allume aussitôt, projetant des lueurs qui ne peuvent manquer d'appeler du monde en faisant croire que la maison brûle.

— Ces jours derniers ont eu lieu, dans la cour de la Compagnie des assurances générales, de curieuses expériences de sauvetage.

On s'est servi jusqu'ici, dans les incendies, d'échelles à crochet, à l'aide desquelles on arrive extérieurement jusqu'aux personnes en péril.

Ces échelles, qui se replient en deux sur elles-mêmes, ont la hauteur d'un étage et s'accrochent à la barre d'appui des fenêtres. S'agit-il de porter secours à une personne qui se trouve à un des hauts étages de la maison, on place une de ces échelles au premier étage, et le sauveteur monte ; il la décroche ensuite pour la lancer au deuxième, et ainsi de suite.

Ce système a de grands inconvénients. Il peut arriver, par exemple, que les fenêtres d'un des étages intermédiaires soient closes par des volets, et qu'on ne puisse accrocher l'échelle à la barre d'appui ; souvent aussi il s'échappe de ces fenêtres des flammes qui ne permettent pas au sauveteur de passer outre. Parfois encore, la saillie du toit s'oppose à ce que l'échelle arrive jusqu'à une mansarde où l'on attend du secours.

M. le capitaine Morel s'est proposé de rendre le sauvetage possible dans ces différents cas, et sans danger pour le sauveteur.

Il a cherché et il a trouvé. Il remplace l'échelle par une banne ou un panier ; le câble qui porte le panier ou la banne est hissé jusqu'à une poulie fixée sur le toit par une chaîne à demeure qui suit le mur de la maison. L'extrémité, qui doit rester libre, est amenée par la chaîne passant sur la poulie dans les mains d'hommes placés dans la cour ou dans la rue, qui, en tirant sur cette extrémité, font monter le panier ou la banne de sauvetage à la hauteur voulue. Des crochets scellés dans l'entre-deux des fenêtres du dernier étage, permettent de placer le câble sur divers points de la façade, et de faire parvenir la banne partout où il est besoin.

Cela est bien simple, on le voit... Seulement, il fallait le trouver.

Une poulie sur le toit ; une chaîne qu'il est facile de dissimuler le long des conduites ; quelques crochets dans un mur : voilà tout l'appareil fixe.

Le système de M. Morel a été expérimenté par ordre du préfet de police, devant une commission d'officiers de pompiers ; l'épreuve a réussi à merveille, et les sauvetages à l'appui de la démonstration ont été lestement et facilement faits.

— Il résulte d'explications qui viennent d'être données au sujet du libre cours des monnaies pontificales, qu'en l'absence d'une convention régulière conclue entre le gouvernement du saint-siège et le gouvernement français, non-seulement les caisses publiques n'ont pas reçu l'ordre de refuser les monnaies pontificales, mais ont été invitées, au contraire, à recevoir ces monnaies, lorsqu'elles ont demandé une règle de conduite à ce sujet.

— On lit dans le *Courrier de Saint-Nazaire* : « Vendredi, une tempête effroyable se déchainait sur notre ville. Une pluie torrentielle a bientôt transformé nos rues en véritables torrents, et un vent impétueux les jonchait de débris de toutes sortes arrachés aux toitures des maisons. La mer était démontée et les vagues déferlaient avec le bruit d'un tonnerre incessant.

— Je l'ai trouvée.

— Hein !

— Mon Dieu, oui, reprit Julien, elle existe, en chair et en os.

— Ah ! ah ! je la connais peut-être ?

— Vous la connaissez.

— Allons donc ! fit le maître Caillaud qui haussa les épaules, je suis bien bon de prendre au sérieux les divagations de ce grand garçon.

Puis se ravissant :

— Moi aussi, dit-il, je connais quelque part, non loin d'ici, une fillette laborieuse, économe, habituée aux fatigues et qui passe dans le canton pour un assez beau brin de femme.

Julien Caillaud dressa l'oreille.

— Ah ! ah ! poursuivit le bonhomme, ce serait drôle tout de même, si nous avions jeté nos vœux sur la même personne, toi pour en faire ta femme, moi pour en faire ma bru.

Julien sentit un frisson lui descendre de la tête aux pieds ; l'angoisse et l'espoir l'agitèrent tour à tour.

Son père, témoin muet de son inclination pour la fille adoptive des Marais, avait-il formé en secret le projet de les marier ensemble ? Voilà ce que se demandait le fils Caillaud.

— Gageons que j'ai deviné le nom de celle qui te

contraire.

— Bref ! rien ne m'empêche désormais de songer à mon établissement. Que vous en semble, père ?

— Eh ! eh ! c'est sagement raisonné, affirma le fermier.

— Le maître d'école, à qui j'en parlais l'autre soir, me trouve bien un peu jeune pour prendre femme...

— Ce n'est pas mon avis. J'avais ton âge quand j'ai épousé feu ta pauvre mère, et je m'en suis bien trouvé. Tu es grand et fort, avec une certaine expérience de la vie, et il y en a bigrement de plus chétifs et de plus mal bâtis que toi, qui entrent en ménage.

— Ainsi donc, votre avis...

— Est qu'il faut te marier, mon gars, puisque telle est ton idée. Et puis, vois comme ça se rencontre, c'est justement de cela que je voulais t'entretenir aujourd'hui.

— Ah ! fit Julien étonné.

— Mon Dieu, oui, reprit le fermier, j'ai formé à part moi certain projet, eh ! eh !... je te conterai ça ; mais continue, tu n'as pas, j'imagine, complètement achevé la confidence.

Julien s'efforça de rire, mais l'inquiétude lui plissait la lèvre.

— Auriez-vous donc pour moi quelque parti en vue ? demanda-t-il d'une voix altérée.

sérieuse. Oui, oui, tu as raison Julien, de vouloir une femme aussi bonne que l'était ta mère.

— Je désire encore qu'elle soit jolie, forte et de robuste santé.

— A merveille !

— Pas de coquetterie pourtant...

— Diantre ! interrompit le fermier : jolie et pas coquette ! hum ! ces jeunes gens ne doutent de rien.

— Quant au chapitre de la dot...

— Voyons la dot ! Tu rêves probablement de quelque millionnaire ?

— Non c'est le seul point sur lequel je ne me montrerais pas difficile. S'il y a une petite dot, tant mieux ; s'il n'y en a pas tant pis, on s'en passera.

— L'argent, par le temps qui court, n'est pourtant pas à dédaigner.

— Sans doute, reprit Julien, mais si la femme que j'épouserai possède les qualités que je lui veux, croyez-vous, père, que ce soient quelques milliers d'écus de plus ou de moins qui nous enrichiraient beaucoup ? Laborieuse et économe, elle aura vite gagné l'argent qui lui manquait.

Le fermier hocha la tête d'un air d'incrédulité, et comme Julien ouvrait la bouche pour insister :

— Et cette femme... parfaite, demanda le fermier Caillaud, espères-tu la rencontrer bientôt ?

Chronique Locale et de l'Ouest.

CONSEIL GÉNÉRAL.

EXTRAITS du procès-verbal de la session de 1868, pour les questions importantes et celles intéressant le plus particulièrement l'arrondissement de Saumur.

Présidence de M. Louvet.

(Suite.)

Les conclusions de la commission sont adoptées, et, conformément à son avis, le Conseil général émet le vœu :

Qu'un crédit de 78,000 fr. soit alloué en 1869, comme il l'a été en 1868, pour le service d'entretien de la Loire ;

Que M. le ministre des travaux publics veuille bien accorder, pour le prochain exercice, les fonds nécessaires à l'achèvement des travaux du pont de Cunault et de la boire Quentin, à Saumur.

Il prie M. le préfet d'insister auprès de Son Excellence pour qu'un crédit plus élevé soit consacré, l'année prochaine, à la réparation de la levée du Thourel, afin d'activer les travaux.

Il forme la même demande relativement aux travaux complémentaires pour la défense de la ville de Saumur contre les inondations.

Le Conseil renouvelle sa protestation contre le projet de la compagnie Sellier pour la dérivation des eaux de la Loire ;

Il réitère énergiquement son vœu pour l'exécution du canal latéral à ce fleuve.

Des remerciements sont votés à M. le préfet pour les intéressantes communications que renferme son rapport sur l'ensemble du service de la Loire.

Lecture est donnée d'une communication de M. le ministre des travaux publics, qui prie M. le préfet de consulter le conseil sur différentes questions relatives à la pêche fluviale.

Sur le rapport de sa troisième commission, le conseil exprime l'avis que le pouvoir devrait être donné à M. le préfet d'autoriser la pêche du saumon et de l'aloise, en temps interdits, dans des endroits spécialement désignés.

En ce qui concerne les autres questions posées par l'administration supérieure et intéressant également la pêche fluviale, le conseil ne se trouvant pas suffisamment éclairé et ne pouvant dès lors se prononcer en parfaite connaissance de cause, croit devoir s'abstenir, quant à présent, d'émettre un avis.

Le rapport suivant est présenté au nom de la même commission, sur la situation des routes impériales qui traversent le département :

« Messieurs, votre troisième commission, après avoir examiné avec la plus grande attention les nécessités plus ou moins urgentes des vœux qui avaient été émis l'année dernière,

et ceux qui ont obtenu tout ou partie de satisfaction,

» Considérant l'augmentation du prix des matériaux et de la main-d'œuvre destinés à l'entretien des routes impériales,

» Vous propose de demander de la manière la plus instante que les fonds annuels d'entretien des routes impériales soient ramenés au chiffre de 400,000 fr.

La troisième commission sollicite également un vœu favorable à l'adoucissement de la côte de la route impériale n° 138 dans la commune de Distré. »

Conformément à la loi du 18 juillet 1866 et sur le rapport d'un membre de la troisième commission, le Conseil général prononce le classement de plusieurs rues de bourgs ou villages, comme faisant partie des chemins d'intérêt commun dont ils forment le prolongement, savoir :

Commune de Tigné. — Classement de la traverse actuelle du bourg comme partie intégrante du chemin d'intérêt commun n° 67 ;

Commune de Somloire. — Classement des traverses du bourg suivant les directions A B et C D du plan, comme faisant partie des chemins d'intérêt commun n° 167 et 171 ;

Commune de Passavant. — Classement des traverses du bourg servant de passage aux chemins d'intérêt commun n° 68 et 70.

Commune de Nueil. — Classement de la traverse du bourg comme portion du chemin d'intérêt commun n° 70, et des traverses des villages de la Jaille et de Vaillé-Rochereau, comme parties intégrantes du chemin d'intérêt commun n° 68.

Commune de Cléré. — Classement de la traverse du bourg comme faisant partie du chemin d'intérêt commun n° 70.

Commune de la Salle-de-Vihiers. — Classement de la traverse du bourg servant de passage au chemin d'intérêt commun n° 71.

Commune du Puy-Notre-Dame. — Classement de la traverse du bourg indiquée sur le plan par les lettres A B, comme portion du chemin d'intérêt commun n° 78.

Commune de Chacé. — Classement de la traverse du bourg servant de passage au chemin d'intérêt commun n° 105.

(La suite à un prochain numéro.)

Par décret en date du 27 septembre, M. Poinçon (Edouard), conseiller municipal, est nommé suppléant du juge de paix du canton de Vihiers, en remplacement de M. Planton, décedé.

L'appel de la première partie du contingent de la classe de 1867 aura lieu dans le courant du mois d'octobre.

A cette occasion, le ministre de la guerre adresse des instructions nouvelles qui modifient la marche suivie jusqu'à ce jour pour la mise en route des jeunes soldats appelés à l'activité.

Il résulte de la décision ministérielle que les commandants des dépôts de recrutement seront désormais chargés du soin de faire notifier les ordres de route.

Les mêmes dispositions seront applicables à l'avenir aux jeunes soldats des deuxièmes portions des contingents et aux militaires de la réserve.

Par arrêté de M. le préfet de Maine-et-Loire, du 16 septembre courant, les ingénieurs, conducteurs et agents du service ordinaire des ponts-et-chaussées, sont autorisés à pénétrer dans les propriétés privées, sur le territoire des communes de Trelazé, Andard, Corné, Bauné, Cornillé, Mazé, Gée, Fontaine-Guérin, Vieil-Baugé, Baugé, Pontigné, Lasse, Chavaignes, Chigné, Beaufort, Genneteil et partout ailleurs où besoin sera, pour faire les levés de plans, nivellement, sondages, et autres opérations nécessaires à l'étude du projet de construction d'un chemin de fer départemental d'Angers au Lude, par ou près Baugé, Beaufort, Mazé et Corné.

Le même arrêté porte que les indemnités qui pourront être dues, par suite des dommages causés aux propriétés particulières, seront constatées et réglées dans les formes prescrites par l'article 56 de la loi du 16 septembre 1807 et payées par le département.

On écrit de Preuilly, le 27 septembre, au Journal d'Indre-et-Loire :

« Les vendanges sont à peu près terminées dans notre canton :

» A Preuilly, quelques propriétaires ont eu un quart de plus de vendange que l'an dernier. Certains vignobles qui avaient été atteints par la gelée, ont donné au contraire beaucoup moins.

» Dans les communes de Chambon, de Saint-Pierre-de-Tournon et d'Yzeures, la récolte a été magnifique. On cite, entre autres, un propriétaire d'Yzeures qui a eu un tiers de plus que l'année précédente.

» Sur tous les points du canton, la maturité du raisin était parfaite. On s'attend à avoir un vin de très-bonne qualité. »

On lit dans le Journal d'Indre-et-Loire :

« Un violent orage a éclaté samedi soir, sur nos contrées. Dans les communes de Montbazou, de Monts, de Joué, de Chambray et autres, il est tombé une assez grande quantité de grêle.

» Cet orage aurait, à ce que l'on prétend, été la cause d'un bien douloureux événement. Sous le coup de l'impression que lui faisaient éprouver les éclats du tonnerre, ou sous l'influence des secousses électriques qu'elle a ressenties, Mme Vincendeau, qui tenait le café du Cirque-Napoléon à Tours, est tombée en syncope et a été frappée de mort subite. Mme Vincendeau était âgée de 34 ans. »

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Une crue se manifeste sur la Loire. Maximum probable, le 4 octobre, à Orléans, vers 11 h. du soir : 1 m. 70.

Aucune crue ne s'annonce quant à présent sur le Cher ni sur la Vienne.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Des dépêches datées du 1^{er} octobre au soir portent que les élections qui devaient avoir lieu ce jour-là, pour la nomination d'une junte gouvernementale, ont été renvoyées au 2 octobre. On était sans renseignements sur l'arrivée de Serrano.

Madrid, 1^{er} octobre. — Le maréchal Pezuela, comte de Ceste, est errant, se dirigeant du côté de la France.

Le général Calonge a été fait prisonnier dans la province de Burgos.

Toute l'Espagne est soulevée.

Madrid, 2 octobre. — Le marquis de Novalliches est mort des blessures qu'il avait reçues au combat d'Alcolea.

Marseille, 2 octobre. — On mande de Barcelone, le 1^{er} octobre :

Des troubles graves ont eu lieu ici pendant l'avant-dernière nuit. Des exaltés ont dévasté l'hôtel-de-ville, brûlant le portrait de la reine, le trône et les registres du recrutement militaire.

La population honnête a chassé les perturbateurs.

La reine Isabelle est toujours à Pau.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

ÉTAT-CIVIL du 11 au 21 septembre 1868.

NAISSANCES. — Garçons 3. Filles 0. — Total. 3.

MARIAGES. — 12, Paul-Emile Prat, maître bottier à l'École, et Méline-Marguerite Gibault, sans profession, tous deux de Saumur; — 19, Victor-Joseph-Napoléon Neveu, bijoutier, et Alphonsine-Madeleine Brunet, ouvrière, tous deux de Saumur; — Prosper-Victor Delhommeau, graveur, et Athénais-Célestine Brunet, ouvrière, tous deux de Saumur; — Félix Gannereau, charpentier, et Marie-Louise Célestine Marchand, lingère tous deux de Saumur; — 21, Louis-Charles Lardoux, coutelier, et Anne-Marie-Gatienne Gouby, sans profession, tous deux de Saumur.

DECÈS. — 13, Charles Vanard, marinier, 42 ans, à l'Hospice; — 15, Anais-Marie Faure, 5 mois, rue de Fenet; — 16, Jeanne Lucine, chapeletière, 15 ans, rue Haute-Saint-Pierre; — Etienne Roulier, chapeletière, 81 ans, veuve Philippe Colineau, à l'Hospice; — 17, René Borien, employé au chemin de fer, 66 ans, rue de la Basse-Île; — Louis Mallet, journalier, 79 ans, à l'Hospice; — 20, Marie Ferrey, sans profession, 65 ans, rue Basse-Saint-Pierre.

P. GODET, propriétaire-gérant.

tient si fort au cœur, s'écria le fermier en frappant bruyamment ses mains l'une contre l'autre.

— Voyons ? balbutia Julien.

— C'est Marianne, n'est-ce pas ?

— Quelle Marianne ? demanda le jeune homme abasourdi.

— Eh ! Marianne donc, la fille au maître Jomier. Elle n'aura en mariage qu'une dizaine de mille francs ; c'est maigre, j'en conviens, et cela m'a donné quelque peu à réfléchir. Mais, comme tu le disais tout à l'heure, mon gars, quand la femme est laborieuse et économe, on ne doit pas regarder à quelques milliers d'écus. Et puis les femmes de ferme deviennent de plus en plus rares. La fille du moindre cultivateur rêve maintenant d'habiter la ville, d'épouser un notaire ou un employé du Gouvernement et de jouer à la grande dame.

Julien, à qui l'étonnement coupait la parole, regardait son père d'un air hébété.

— Le maître Jomier est venu me voir cette après-midi, ajouta le père Caillaud ; c'est un brave homme, un peu chiche, mais qui a su élever sa fille dans les bons principes ; nous avons dressé les préliminaires du contrat, sauf ton approbation, bien entendu ; les accords sont conclus et tu n'as qu'un oui à dire pour que Marianne devienne madame Caillaud. Elle te voit d'assez bon œil, à ce qu'on prétend, et vous ferez, j'en suis cer-

tain, un ménage modèle.

— Mon père, mon père, s'écria Julien Caillaud avec épouvante, je n'ai jamais songé à Marianne Jomier.

— Que dis-tu ?

— J'en aime une autre.

— Bigre ! grommela le fermier devenu songeur... Enfin qu'importe ? ajouta-t-il avec un soupir, rien n'est signé ; il est toujours temps de dégager ma parole.

— Dieu soit loué ! soupira Julien.

— Mais encore faut-il savoir le nom de celle que tu me destines pour belle-fille ?

— Jeanne de Beauce.

A ce mot, le maître Caillaud se leva d'un bond ; puis, croisant les bras sur sa poitrine, il marcha droit à Julien, et le regardant bien en face :

— J'ai mal entendu, n'est-ce pas ? dit-il d'une voix sévère, et sous le calme apparent de laquelle on sentait bouillonner les ferments d'une violente colère.

A la réponse de son père, réponse qu'il redoutait par avance, Julien ressentit comme un choc électrique. Il ne faiblit pas cependant et reprit, d'une voix ferme quoique légèrement tremblante :

— Vous avez parfaitement entendu, père, c'est Jeanne de Beauce que j'ai nommé.

— Oh ! gronda sourdement le fermier.

— Avez-vous donc quelque chose à lui reprocher ?

— Non !

— Je ne vois guère, en ce cas, quelle raison...

— La raison ! s'écria le maître Caillaud en proie à la plus violente agitation. C'est juste ; j'oubliais qu'il faut vous donner maintenant la raison de notre conduite. Ah ! de notre temps, vrai Dieu, il eût fait beau qu'un fils regimbât contre son père ! On l'eût mis au ban de la société. Mais aussi les familles étaient fortes et unies en ce temps-là ; ce n'est plus comme à présent que la zizanie se glisse partout ; et qu'un père, ô dérision ! est forcé de parlementer des heures entières quand il dit à son fils : fais ceci ou ne fais pas cela.

— Pourtant...

— Laisse-moi parler... Pourquoi je ne veux pas que tu épouses cette fille ? C'est que la famille des Caillaud a su se préserver jusqu'ici de toute tache originelle ; c'est que ton père, c'est que le mien, c'est que le père de mon père et ceux qui les ont précédés n'ont introduit dans la famille que des membres honorables, auxquels toute une génération, tout un pays pouvaient rendre témoignage. Au lieu d'imiter cet exemple, que fais-tu ? Tu vas choisir, follement, entre mille... qui?... Une fille qui vient on ne sait d'où, qui se nomme on ne sait comment, que de pauvres gens ont élevée par charité ; une fille de bohémien dont le père est peut-être au bague, car ces vagabonds-là sont capables de tout. Et

tu veux que je sois calme, et que je crie : bravo ! et que je te laisse consommer cette folie ? halte là, mon garçon, n'y compte pas !

— D'être orpheline, c'est donc un crime ? demanda Julien.

— Ne me parle plus d'elle ! s'écria le fermier qui d'un coup de poing fit trembler la table.

Julien baissa la tête !

(La suite au prochain numéro.)

Sommaire du Paris-Magazine du 27 septembre.

Semaine parisienne. ÉMILE BLAVET.
L'Espagne et les Espagnols. CASIMIR MONDON.
Ceci et cela. ALEX. DUVERNOIS.
Les saltimbanques. ÉMILE GABORIAU.
Baiser. PAUL PARFAIT.
Scènes de voyage. AUG. VILLEMOT.
Les mots de la semaine. ***
La Braconnière. ADRIEN MARX.
De Paris à Bude en 1860. LOUIS DÉPRET.
Chronique musicale. ARMAND ROUX.
Paris-Théâtre. JULES PRÉVEL.
Autour de la corbeille. PIERRE THOMINE.

M. SICARD, dentiste, rue des Lices, 52, Angers.

Études de M^e LAUMONIER, notaire, et de M^e POULET, avoué à Saumur.

A VENDRE
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,
Par le ministère de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur, en son étude, rue d'Orléans, n° 68.
Le dimanche 8 novembre 1868, à midi,

UN MORCEAU DE TERRE ET RANGÉES DE VIGNES,
Sis à Terrefort, commune de St-Hilaire-St-Florent,

Contenant environ soixante-huit ares dix centiares, joignant au midi M. Baudry, au couchant Lièvre, au nord Réveilleau, au levant M. Fouquet et M^{me} Guiocheau, sur la mise à prix de mille cinq cents francs, ci..... 1,500 fr.

Cette vente sera faite sur la poursuite de dame Jeanne Ratouis, sans profession, veuve du sieur Charles Touchet, cultivateur, demeurant au Vau-Langlais, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, demanderesse, ayant pour avoué M^e Poulet; en présence, ou elle dûment appelée, de dame Marie Touchet, épouse assistée et autorisée de Auguste Bellanger, flasseur, avec lequel elle demeure à Saint-Hilaire-Saint-Florent, et de Louis Fresneau, charbon, demeurant à Gennes-sur-Loire, tuteur dactif de Louise Touchet, mineure, issues du premier mariage de Charles Touchet de Cujus, avec feu dame Marie Fresneau;

Les susnommés défendeurs, ayant pour avoué M^e Labiche.

Les biens ci-dessus désignés dépendent de la communauté qui a existé entre la dame Jeanne Ratouis, veuve Touchet, demanderesse, et le feu sieur Charles Touchet; la vente en a été ordonnée par jugement contradictoirement rendu entre les parties par le tribunal civil de Saumur, le 20 août 1868, enregistré.

Pour tous renseignements, s'adresser: 1° à M^e LAUMONIER, notaire commis, dépositaire du cahier des charges;

2° A M^e POULET, avoué poursuivant;

3° A M^e LABICHE, avoué co-licitant.

Fait et rédigé par moi, avoué soussigné, à Saumur, le 28 septembre 1868.

POULET.

Enregistré à Saumur, le 28 septembre 1868, f^o 83, c^o 4. Reçu un franc, décime et demi quinze centimes.
Signé: PARISOT.

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

Le dimanche 11 octobre 1868, à midi,

En l'étude de M^e TOUCHALEAUME,

D'UNE MAISON

Sise à Saumur, rue de l'Hermitage. Voir les placards affichés. (430)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Divisée en deux locations. Sise à Saumur, rue Saint-Jean, n° 48 et 50,

Occupée par MM. Blanchet et Rosignol. Toutes facilités pour les paiements.

S'adresser à M^e TOUCHALEAUME, notaire. (431)

6,000 FRANCS A PLACER

A rente viagère.

Sur deux têtes de 57 et 60 ans. S'adresser à M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur. (432)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE UNE MAISON,

Sise à Saumur, rue Saint-Jean, n° 27 et 29,

Habité par MM. Cesbron et Pasquier.

S'adresser à M^e TOUCHALEAUME, notaire, place de la Bilange. (415)

Etude de M^e BOUILLY, notaire à Brain-sur-Allonnes.

A VENDRE

En totalité ou par parties,

LA PROPRIÉTÉ

DE LA

CRECILLONNIÈRE

Consistant en: 1° Une magnifique maison bourgeoise nouvellement construite, cour, jardin, verger clos de murs, habitée par M. de Marconnay.

2° Un corps de ferme, terre labourable, pré, pâture, bois-taillis, massifs d'arbres, vignes, le tout presque en un seul ensemble, joignant le bourg de Brain, et d'une contenance cadastrale de 25 hectares 52 ares 20 centiares, situé commune de Brain, excepté 65 ares sis au marais du Choppy, commune d'Allonnes.

S'adresser, pour traiter, à MM. CHEVALIER frères, propriétaires et marchands de bois à Moulherne, et pour les renseignements, audit M^e BOUILLY. (419)

Etude de M^e BAUDRY, notaire à Varennes-sous-Montsoreau.

VENTE

Sur licitation,

A L'AMIABLE,

Avec admission des étrangers,

D'UNE MAISON

Située au hameau de Gaure, commune de Varennes,

Dépendant de la succession de M. FRAMBAULT-GUILLOT, en son vivant propriétaire à Gaure.

Cette maison, placée dans une riant position, sur le bord de la Loire, en face du coteau de Montsoreau, comprend:

Au rez-de-chaussée, deux grandes salles séparées par un vestibule, le tout donnant sur la Levée;

Même disposition au premier étage;

Vastes greniers sur le tout, surmontés d'un petit campanile où se trouve une clochette;

Grandes caves voûtées sous la maison;

Cour, buanderie, écurie, remises, angars et autres servitudes;

Grand jardin clos de murs;

Le tout formant un ensemble d'une superficie d'environ 50 ares, et joignant au midi la Levée et M. Borien, au levant M. Marcelin Frambault, au nord mondit sieur Frambault et M. Beaufils.

L'adjudication en aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e BAUDRY, notaire à Varennes-sous-Montsoreau, le dimanche 18 octobre 1868, à midi.

S'adresser, pour tous renseignements, soit audit M^e BAUDRY, notaire, soit à M. PIERRE BEAUFILS-FRAMBAULT, propriétaire à Varennes, l'un des co-intéressés. (418)

NEUF MILLE FRANCS

A PLACER A RENTE VIAGÈRE, Sur une tête de 60 ans.

S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire à Saumur. (376)

A VENDRE

Cinquante barriques de vin blanc 1867.

S'adresser au château de La Coste, près Brion-sur-Thouet (Deux-Sèvres).

A CÉDER

Pour cause de santé,

UNE

ÉTUDE DE NOTAIRE

Dans l'arrondissement de Tours.

Ligne de chemin de fer.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER DE SUITE,

Pour cause de santé,

Un très-beau magasin

de

PAPIERS PEINTS, ARTICLES DE BUREAU et de Toiles cirées.

Situé dans le plus beau quartier de Saumur.

S'adresser, pour traiter, à M. COURTOIS-JAGOT, rue d'Orléans, 31, à Saumur.

Beaucoup de facilités pour le paiement. (384)

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance à la Toussaint 1869,

En totalité ou par parties,

LES MOULINS

DE SAUMOISSAY,

Situés commune de Chacé, à 6 kilomètres de la ville de Saumur (Maine-et-Loire),

Communication facile avec cette ville par une grande route et avec la Loire par la rivière navigable du Thouet, avec le Poitou et la Vendée, par le Thouet et le canal de la Dive.

Ces moulins se composent de:

1° UNE BELLE USINE

De cinq paires de meules, nouvellement montées à l'anglaise, avec machine à vapeur de 20 chevaux et chute d'eau.

Elle est installée avec tous les aménagements nécessaires pour le commerce et l'exportation.

Bâtiments d'exploitation, écuries, remises, dépendances et logements dans l'usine même.

2° Un MOULIN,

A 60 mètres du premier, sur la même rivière, contenant trois paires de meules, mues par une chute d'eau avec aménagements à l'anglaise.

3° DEUX MOULINS A VENT

A UNE PAIRE DE MEULES CHACUN.

Ces trois derniers moulins sont spécialement consacrés au service de la pratique locale et très-bien achalandés.

4° Sept hectares 76 ares 97 centiares de prairie de première qualité sont joints à la location des moulins.

S'adresser, pour les renseignements, à M. VOLLAND, régisseur de la terre de Brézé, au château de Brézé, près Saumur. (424)

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES.

A VENDRE

Poinçons neufs en chêne 1^{er} choix et parfaitement conditionnés.

Barils de toutes contenances pour l'eau-de-vie.

Fabrique de grillages en tous genres pour espaliers; clôtures, poulaillers, faisanderies, volières, etc.

On livre promptement et au plus bas prix possible.

S'adresser, pour le tout, à M. BERTHELOT-MIGNAN, rue de la Petite-Douve, 15, à Saumur. (412)

A LOUER

Présentement,

Deux caves, remise, écurie, cabinet, grenier; le tout situé rue Haute-Saint-Pierre, à côté de la banque de Fos.

S'adresser à M. GIRARD, marchand de bois à Saumur. (433)

PETITE AUBERGE DU CANARD VERT

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine.

Située rue de la Cocasserie, près l'Hôtel de-Ville. S'adresser à M. COIGNARD, sur les Ponts. (165)

MAISON A LOUER

PRÉSENTEMENT.

Rue de l'Hôtel Dieu, 5.

S'adresser à M. GUIBERT, qui l'habite, ou à M. MAGÉ, près l'église de Nantilly. (416)

A LOUER

Pour Noël prochain.

UN APPARTEMENT comprenant deux étages (1^{er} et 2^e), avec grand balcon, parfaitement situé, au coin des rues Beaurepaire et d'Orléans. S'adresser à M. VINET, qui l'occupe. (404)

ON DEMANDE à emprunter 15,000 francs pour 10 ans à 4 p. 0/0, première hypothèque sur un immeuble de 35,000 francs. S'adresser au bureau du journal.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

Médaille d'argent à l'Exposition universelle de 1867.

Médailles aux expositions universelles de 1855 et 1862,

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES,

Chirurgiens-Herniaires, rue de la Banque, 16, à Paris.

Seul dépôt à Saumur, chez M. Lardeux, coutelier et bandagiste, rue Saint-Jean, 47.

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M. Lardeux se charge de choisir et d'appliquer le bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète. — PRIX MODÉRÉS. (247)

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS	BOURSE DU 1 ^{er} OCTOBRE.			BOURSE DU 2 OCTOBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	69 35	10		69 10		25
4 1/2 pour cent 1852.	101		40	100 50		50
Obligations du Trésor.	481 25	1 25		480		1 25
Banque de France.	3115	2 50		3110		5
Crédit Foncier (estamp.).	1425	10		1412 50		12 50
Crédit Foncier colonial.	425					
Crédit Agricole.	625			625		
Crédit industriel.	630	2 50		630		
Crédit Mobilier (estamp.).	273 75	1 25		270		3 75
Comptoir d'esc. de Paris.	675		5	677 50	2 50	
Orléans (estampillé).	907 50		2 50	910	2 50	
Orléans, nouveau.						
Nord (actions anciennes).	1180	3 75		1177 50		2 50
Est.	567 50	2 50		570	2 50	
Paris-Lyon-Méditerranée.	962 50	2 50		962 50		
Lyon nouveau.						
Midi.	585		2 50	585		
Ouest.	578 75		1 25	578 75		
C ^{ie} Parisienne du Gaz.	1510	10		1510		
Canal de Suez.	387 50		2 50	388 75	1 25	
Transatlantiques.	318 75		1 25	310		8 75
Emprunt italien 5 0/0.	52 80		30	52 45		35
Autrichiens.	556 25		1 25	553 75		2 50
Sud-Autrich.-Lombards.	410		1 25	410		
Victor-Emmanuel.	42 50		50	42 50		
Romains.	46			46		
Crédit Mobilier Espagnol.	277 50		50	272 50		5
Saragosse.	72		4 50	71		1
Séville-Xérès-Séville.						
Nord-Espagne.	57 50			60	2 50	
Compagnie immobilière.	110		1 25	108 75		1 25
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord.	331			332		
Orléans.	325			324 75		
Paris-Lyon-Méditerranée.				333		
Ouest.	322 25			322 25		
Midi.	322			321 75		
Est.	323			323		

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le